

## DIPLOMATIE ET MONDIALISATION

### INTRODUCTION

- Globalisation(s) ou mondialisation(s) ?
- L'irrésistible internationalisation de toutes les activités humaines et de leur maillage technique.
- On peut s'en féliciter, la regretter ou protester, mais on ne peut pas la nier. C'est une étape dans l'évolution du monde.

### LA DIPLOMATIE, ACTEUR PRIVILEGIE DE LA MONDIALISATION ?

#### 1 Comment mieux cerner la mondialisation ?

- Accélération des échanges et surtout des transactions financières.
- Interdépendance et inter réaction des problèmes. Complexification.
- Explosion des NTIC (et notamment d'Internet.) et du pouvoir des médias.

#### 2 Pourquoi tant de réactions hostiles ?

- De nombreux bouleversements dans la vie au quotidien (travail en réseaux, délocalisations )
- A coïncidé, à ses débuts, avec l'effondrement des idéologies, le triomphe du système libéral et l'avènement d'une seule hyper puissance.

#### 3 Les nouveaux concurrents du diplomate.

- Médias, experts, universitaires, « think tanks » (en plus des traditionnelles Agences de renseignement et « services spéciaux » )
- Rôle des ONG.
- La multilatéralisation accrue de l'action diplomatique.

#### 4 Le 11 septembre 2001, la guerre d'Irak et la nouvelle architecture des relations diplomatiques.

- De l'hyper puissance des Etats-Unis à « l'ordre américain ». Quelques analystes : F.Fukuyama, S.Huntington , Z. Brzezinski, R.Perle, P. Wolfowitz, M. Albright etc ...
- Les diplomaties à ambition mondiale (un monde multipolaire est-il encore possible ?)
- La place de chacun dans sa diversité géographique et culturelle.

## **L' EVOLUTION DES THEMES CLASSIQUES DE LA DIPLOMATIE.**

### **A -DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE**

- 1 La nouvelle donne géostratégique définie par les Etats-Unis. : la lutte contre le terrorisme, l'axe du mal et les « états voyous ».Le bouclier anti-missiles. La guerre préventive.
- 2 Les conséquences au niveau des Alliances (OTAN) et des négociations de désarmement. Le concept pratique de sécurité prime sur celui de désarmement.
- 3 Armes conventionnelles et armes nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC). L'ambiguïté de la distinction des armes de destruction massive. La difficulté de repérage ( bio terrorisme).Les populations civiles principales victimes.
- 4 La persistance de nombreux conflits conventionnels de plus ou moins grande intensité (ou publicité). Le rôle des Nations Unies (Conseil de Sécurité et OMP) et les tentatives d'organisation de sécurités régionales (OSCE, CEAE0, SADC, ANSEA etc..)

### **B- LES QUESTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES.**

- 1 L'accélération (souvent spéculative) des mouvements de capitaux et la « nouvelle économie ». Les grandes concentrations et le NASDAQ. Les scandales (ENRON). Gouvernements et petits actionnaires pris au piège.
- 2 Le FMI devenu gestionnaire des crises structurelles des grands pays ou des pays émergents.
- 3 La libéralisation de la production et des échanges de biens et services. Elle reste plus encadrée qu'il n'y parait par l'OMC ( 142 membres) et les groupements de producteurs ou régionaux ( UE, ACP, ALENA, MERCOSUR,) De Doha à Cancun.
- 4 Le rôle des ONG anti-mondialisation dans la défense des PVD, PMA, PPTE etc..et.la recherche de nouvelles règles.
- 5 Les effets pervers de la mondialisation et la difficulté d'y remédier : (Fraudes, contrefaçons, piratage, trafics, blanchiment, criminalité organisée etc..).Les grandes conventions et les principaux organismes de lutte : INTERPOL, GAFI, OCDE.
- 6 Le cryptage et la sécurisation des documents et des communications, longtemps prérogative régaliennne ont été largement privatisés (jusqu'à 128 bits au lieu de 40). Développement parallèle de l'intelligence économique (distincte de l'espionnage).

## **LES NOUVEAUX THEMES DE LA DIPLOMATIE**

### **A- DU DROIT DE LA GUERRE A LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE.**

- 1 Le 19ème siècle et le début du 20ème ont vu l'élaboration du droit de la guerre. (création du CICR en 1863 après Solférino). Après les horreurs de la seconde guerre mondiale, création de la Commission des droits de l'homme en 1948 ( 56 membres) et signature de plusieurs Conventions à Genève en 1949 qui marquent le début du droit humanitaire. Mais, il s'agit d'une approche politique ...et qui l'est restée ( règlements de compte ou échange d'impunités entre Etats).
- 2 Les ONG ont eu un rôle irremplaçable dans la révélation des violations des droits de l'homme, leur traitement et les progrès réalisés, même si elles ont été et restent souvent instrumentalisées par les gouvernements ou les groupes de pression. Pour le diplomate, il est indispensable de les connaître et de les intégrer à son action, surtout en période de crise (FIDH, Amnesty Int, Human Rights Watch etc...
- 3 L'oubli après Nuremberg (1945), puis la montée en puissance du droit pénal international depuis la création du TPIY de La Haye (1993), le TPIR d'Arusha en 1994, les poursuites lancées contre le général Pinochet en 1995, jusqu'à la Convention sur la Cour Pénale Internationale (CPI) signée à Rome en juillet 1998 et aujourd'hui en vigueur. Le problème posé par la justice belge.
- 4 Le problème posé par le refus des Etats-Unis et d'un certain nombre d'autres pays de se soumettre à la CPI.. Le problème posé par les prisonniers de Guantanamo et par la guerre préventive faite à l'Irak.
- 5 Le problème de la multiplication du nombre des conventions et leur non respect.

## B- DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE) AU DEVELOPPEMENT DURABLE

- 1 Les débuts : les grandes conventions sur les fonds marins, l'espace et la protection de quelques espèces dans les années 50 à la première conférence sur l'environnement de Stockholm en 1972 avec la création du PNUE. Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED) en 1987.
- 2 La Conférence de RIO de 1992 et l'Agenda 21 avec entre temps un certain nombre de catastrophes écologiques. Les problèmes posés par le démantèlement de l'arsenal nucléaire soviétique. La montée des ONG et des Verts.
- 3 Le Protocole de KYOTO de 1997 : intérêt méthodologique : Groupe Indépendant d'Experts sur l'Evolution Climatique (GIEC) et procédures de « mise en œuvre conjointe »( MOC). Système d'échange de permis de polluer mis au point entre le Nord et le Sud.
- 4 La prise en compte simultanée des différents problèmes, changements climatiques, réduction de l'effet de serre, couche d'ozone, puits de carbone, énergies non polluantes, biodiversité, problème de l'eau et du développement durable... en attendant la création d'une Organisation mondiale de l'environnement (OME). Le point après la Conférence de Johannesburg de sept 2002.
- 5 La position des Etats-Unis sur ces problèmes.

## C- LES PROBLEMES POSES PAR LES NOUVELLES DECOUVERTES SCIENTIFIQUES.

- 1 Les dangers de la diffusion banalisée ou inconsidérée d'un certain nombre de découvertes ou de techniques (brevets, comités d'éthique, clonage humain thérapeutique ou reproductif, OGM etc..). La prise de conscience d'une interaction de plus en plus grande entre l'humain et son milieu naturel. (Crise de la vache folle).
- 2 Les technologies à risque et le principe de précaution avec ses multiples interprétations.
- 3 Les NTIC et le rôle régulateur ou pas des Etats (problème des hébergeurs de sites et des « hackers »)

## D- LES NOUVELLES PERSPECTIVES OFFERTES AU DROIT ET LEURS LIMITES.

- 1 Rôle traditionnel d'arbitre et de conciliation de la diplomatie dans l'élaboration des règles de droit, facteur de stabilisation et de démocratisation des relations internationales. Droit romain et Common law.
- 2 La difficulté de mise en place d'une véritable autorité mondiale de régulation. Universalisme contre nationalismes. Vers une approche régionale du traitement de certains problèmes.
- 3 Le problème posé par la position hégémonique des Etats-Unis : leur conception unilatérale du droit international et de son application. Légitimité opposée à légalité.

## CONCLUSION

Le souci de mondialisation maîtrisée et partagée qui inspire la diplomatie française